Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 034-213400427-20261105-051120261-DE

DÉPARTEMENT de L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
BRISSAC
34190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le cinq Novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le trente et un Octobre deux mil vingt-six se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Mme Delphine PONGAN, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents : Mme PONGAN Delphine, M. BARTHE Michel, Mme MONTEIL Angélique, M. CAUSSE Jean-Louis, M. CUBERES Francis, Mme GHISALBERTI Michèle, M. CALAMUSA Frédéric, Mme JOLIMOY-DEZEUZE Nathalie, M THERY Hubert, Mme COLLET Jessica, M. BILLOD-MOREL Angélis, Mme RABOU Nathalie, Mme CAUJOLLE Fanny

Absents excusés : Mme COMBET Emilie, M. BOUVIER William
Mme COMBET Emilie a donné procuration écrite à Mme MONTEIL Angélique
M. BOUVIER William a donné procuration écrite à Mme RABOU Nathalie

Le Conseil a choisi pour Secrétaire Mme CAUJOLLE Fanny par un vote à bulletins secrets, par 15 voix POUR (article L. 2121-15 du CGCT).

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
DCM 05-11-2026 N°1

Mme la Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus de la maire qui est présidente de droit.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ; elle rappelle que ce nombre est actuellement de treize au total, soit six membres élus par le Conseil Municipal en son sein et six membres nommés par la Maire, plus la Maire Présidente de droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **De FIXER** à treize le nombre total des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont la Maire : Présidente de droit, six membres élus par le Conseil Municipal en son sein, et six membres nommés par la Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

La Maire
Delphine PONGAN

MAIRIE DE BRISSAC HÉRAULT

La secrétaire de séance
Fanny CAUJOLLE